

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »

REUNION DU 27/06/2023

DECISION N° 20230627\_B\_061

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,  
Emmanuel SALGADO, Daniel DURIEUX, Yves BOMPUIS,  
Nathalie JOLIVET, Christine BONNEFOY, Martine GINET

Était excusé représenté : Roland RIVET : Pouvoir à  
Emmanuel SALGADO

Était excusé : Patrick Bruno MARCON

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

**VU** la délibération n° 20221213\_D\_153 du Conseil Communautaire du  
13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil  
Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance :**  
**Objet : CISPD : Convention mesures de responsabilisation à passer avec le Collège**  
**Roger Ruel de Saint Didier en Velay**

**Le Bureau,**

**N° 20230627\_B\_061**

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément  
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention mesures de responsabilisation à passer avec le  
Collège Roger Ruel de Saint Didier en Velay dans le cadre du CISPD,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 27 juin 2023



Le Président,

Frédéric GIRODET

**AR Prefecture**

043-244301131-20230627-20230627\_B\_061-AU  
Reçu le 14/12/2023